

Nouvelle dotation régionale dans le Nord-Vaudois

*Vers une région dynamique,
souple et transversale*

Une région souple

- Souhaitant **renforcer le dynamisme régional, les liens entre les paroisses mais aussi les projets locaux issus de nos communautés**, le CR propose de mettre à disposition de l'ensemble des paroisses les forces et le charisme de chaque ministre de la région, afin que chaque paroisse puisse trouver l'appui d'un ministre spécifique selon les projets qu'elle souhaite mener.
- Le système proposé par le CR permet plus de **transversalités et de liens dans notre région tout en valorisant les compétences des ministres et les particularités des paroisses**.
- Il permet également de supprimer les dégâts que peuvent causer dans une paroisse l'absence d'un ministre.



Principe

- Sur les 14.4 postes en Equivalent Plein Temps (EPT) disponibles pour la région 7 et conscient qu'à l'avenir, cette dotation généreuse peut se modifier ou subir des vacances, le CR **propose un modèle souple qui permette à la région de fonctionner même avec des postes temporairement vacants.**
- Pour ce faire, le modèle propose 8 EPT qui doivent impérativement être occupé et 6.4 EPT pouvant être partiellement vacant.
- Les 8 EPT attribués aux paroisses et aux secteurs d'activités sont garantis par le CR et ne peuvent jamais être vacant.



Principe

Responsabilité Paroissiale

500%

50% ministériel
pour chaque
paroisse

Ministères souples qui renforce l'activité dans les paroisses 640%

- Célébrations cultuelles
- Cérémonies d'adieu
- Pôles familleS
- Jeunesse
- Terre Nouvelle,
Trans. eco. & soc.
- Ecoute, proximité,
santé, roulotte
- Evénements en villes

Responsabilités régionales 300%

- Coordination 50%
- Info-com 30%
- FamilleS 30%
- KT, CAJO, JACK 30%
- Jeunes adultes 30%
- Formation adultes 30%
- TN, TES 30%
- Précarité & solid. 30%
- Ecoute & proximité 30%
- Coor. cér. adieu 10%



Principe

Dans chaque paroisse, un 50% ministériel est garanti.

Ces 50% représentent :

- **Un visage pour la paroisse, le répondant principal pour les paroissiens, les communes, etc.**
- Prendre soin et former la communauté, répondant théologique
- Présence particulière dans la vie de la paroisse dont une proportion importantes des cultes
- La participation au Conseil paroissial et le soutien de celui-ci
- En lien avec le CP, établissement de l'agenda des activités de la paroisse
- Coordination des différents ministères souples intervenant dans la paroisse



Principe

Une série de secteurs sont dotés d'un 30% de coordination et d'action.

Ces 30% représentent :

- La participation au Conseil référant (CR ou CSC) et soutien de celui-ci
- En lien avec le Conseil référant, l'établissement de l'agenda des activités du secteur
- La coordination des différents ministères souples intervenant dans le secteur
- La coordination des activités paroissiales en lien avec le secteur
- La prise en charge d'un certain nombre d'activités du secteur



Principe

En dehors de ces 8 EPT, l'ensemble des ministres prennent en charge différentes activités en lien avec les besoins des paroisses, leurs charismes et leurs envies.

- Les cultes et les cérémonies d'adieu sont notamment prises en charge par les ministères souples.
- Les ministères souples permettent tantôt d'agir à un niveau paroissial, tantôt interparoissial, local ou régional.
- Le colloque des ministres se répartit les tâches à effectuer.
- Le coordinateur en tant que président du colloque recherche le meilleur compromis possible.
- Une délégation du CR vérifie périodiquement le bon fonctionnement de cette répartition et, le cas échéant, arbitre les conflits.



Rôle des conseils

- **Les Conseils paroissiaux, avec le ministre répondant, sont responsables de la vie communautaire de la paroisse.** Dans ce modèle, ce sont eux qui sont les moteurs de la vie paroissiale en faisant appel au différents ministres de la région selon les charismes de chacun afin de mener à bien leurs projets paroissiaux.
- **Chaque paroisse est différente et les projets répondent aux besoins d'une communauté et d'une population spécifique.** Le ministre référant de la paroisse participe à toutes les séances du Conseil qui invite, selon son ordre du jour, les différents ministres de la région avec lesquels il souhaite collaborer.
- Les Conseils de service communautaire sont responsables des secteurs qui leur sont attribués sur l'ensemble de la région. Ils sont en lien avec les Conseils paroissiaux afin de coordonner les différentes activités de la région.
- **Le Conseil régional assure le suivi des différentes actions et des rôles pris par les différents ministres.** Il fait le point de manière régulière sur les tâches accomplies par chacun des ministres de la région.



Agenda

2021

- 1^{er} octobre Consultation du colloque des ministres
- 13 octobre Information et consultation des présidents de Conseil
- 11 novembre Information et consultation de l'Assemblée régionale
- Novembre Information par le CR dans les Assemblées paroissiales
- Déc.-Janv. Discussion et consultation de différents groupes issus des paroisses

2022

- Février Le CR établit sa proposition définitive après ce temps de consultation
- 10 mars Discussion finale et vote de l'Assemblée régionale
- Avril-juin Mise en place par le colloque des ministres
- 1^{er} septembre Entrée en vigueur de la nouvelle dotation

Le conseil synodal est informé régulièrement de l'avancement du programme



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Avez-vous des questions?